

MCDR AGIS

Séminaire final

15 mai 2018 – Paris

Compte-rendu

Participants : cf. liste d'émargement à la suite du compte-rendu.

Déroulé de la rencontre

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

Raphaël Jourjon, Relier pour la MCDR Agis et Marion Mondot, cheffe du bureau Action territoriale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (ministère de l'Agriculture) pour le Réseau rural français

ÉCLAIRAGE SUIVI D'ÉCHANGES

L'installation de nouveaux porteurs de projets agri-ruraux : profils, réseaux, stratégies | *Hélène Tallon, docteur en géographie sociale, chercheure associée à l'UMR Innovation Montpellier (Inra, Cirad, SupAgro)*

TABLE-RONDE

Présentation de quatre programmes MCDR : *Jeunes (MRJC), Deapna (Ciap44), Usages (Atelier Paysan), Agis (Terre de Liens)*

Atelier 1 : RÉSEAU LOCAL, PROJET DE VIE ET AUTONOMIE..., LES INGREDIENTS DE L'INSTALLATION

Atelier 2 : SALARIAT, PROPRIÉTÉ...

Atelier 3 : QUEL(S) « MODÈLE(S) » DE FERME ?

MISE EN DISCUSSION des enseignements du matin et des ateliers

CONCLUSION

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

Raphaël Jourjon, Relier pour la MCDR Agis

« Un mot pour remercier le Réseau rural français pour l'appel à organiser cette rencontre et leur soutien. Parmi les intentions de cette journée, il y a celle de faire un point d'avancée sur les différents projets de Mobilisation collective pour le développement rural [MCDR] sur le thème de l'installation et de la transmission en agriculture. Il y a aussi celle de créer du croisement entre ces différents programmes et leurs acteurs, en insistant sur ceux qu'on appelle les nouveaux arrivants en agriculture, les nouvelles manières d'agir et aussi ceux qu'on appelle les nouveaux acteurs de l'installation-transmission.

2

Parmi les personnes qui interviennent aujourd'hui, il y aura des représentants de parties prenantes de quatre projets : la MCDR Jeunes (animée par le MRJC), la MCDR Deapna (animée par la Coopérative d'installation en agriculture paysanne – Ciap – 44), la MCDR Usages (animée par l'Atelier Paysan) et la MCDR Agis (animée par Terre de Liens).

En début de journée, nous aurons une intervention à distance de la géographe Hélène Tallon sur les nouveaux profils des porteurs de projets agri-ruraux, puis une table ronde avec les différentes MCDR. Cet après-midi, nous échangerons dans des ateliers thématiques pour creuser collectivement des pistes avant de nous réunir pour un petit temps de synthèse et une clôture conviviale de la journée à laquelle chacun est invité à participer activement. »

Marion Mondot, cheffe du bureau Action territoriale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (ministère de l'Agriculture) pour le Réseau rural français

« Le bureau pour lequel je travaille est en charge de l'appel à projets MCDR. En cette première partie de programmation de la Politique agricole commune [Pac] 2014-2020, nous avons vécu de nombreux mouvements (décentralisation, régionalisation du second pilier...) qui n'ont pas facilité le travail des Réseaux ruraux régionaux. Dans ce contexte "dynamisant", les Réseaux ruraux régionaux ne sont pas encore tous calés mais nous avons pu constater leur montée en capacité. La dynamique du Réseau rural national à laquelle vos projets ont largement contribué démontre en région toute la pertinence et la plus-value d'un travail en réseau. Cet intérêt a d'ailleurs été souligné par la Commission européenne, par les Réseaux ruraux régionaux et par la plupart des membres adhérant au Réseau rural national.

Le point fort de ces projets MCDR réside justement dans leur caractère partenarial, dans le travail en réseau, leur caractère prospectif, le décroisement et le travail avec la recherche. Si leur intérêt n'est plus à démontrer, nous avons néanmoins été vigilants aux pistes d'amélioration et nous sommes servis de leur évaluation à mi-parcours en 2017 pour élaborer le nouvel appel à projets lancé en janvier dernier.

Parmi les objectifs du nouvel appel à projets MCDR qui ont été fixé collectivement par le ministère en charge de l'agriculture, le CGET, les Régions, les Réseaux ruraux régionaux et les membres du Réseau rural national consultés, on peut citer :

- Le renforcement de l'association des parties prenantes du développement rural ; ces projets seront bien sûr partenariaux mais ils n'auront pas vocation à fonctionner dans l'entre soi des structures partenaires, ils devront établir des liens avec les Réseaux ruraux régionaux pour amplifier leurs effets auprès de tous les acteurs du développement rural.
- L'utilisation de ces projets comme base de réflexion et d'expériences pour améliorer le contenu des Plans de développement agricole et rural régionaux et, également, servir la Pac post-2020.
NB : sur cette prochaine Pac, nous n'avons encore que peu d'éléments dans la mesure où les propositions législatives de la Commission européenne sont attendues pour le 29 mai. Néanmoins, elle a commencé à communiquer sur deux points : elle souhaite un décloisonnement entre les premier et second piliers, avec plus de cohérence entre eux et l'établissement par chaque État membre d'un plan stratégique national qui, au regard d'objectifs communs affichés précise les moyens pour chacun de les atteindre ; elle entend introduire plus de subsidiarité, les États membres seraient plus maîtres dans la définition des critères l'éligibilité aux aides par exemple, l'idée étant de passer d'une logique de conformité à une logique de performance. Le calendrier impose un rythme de négociations très élevé ; soit on y arrive vite, soit il y aura une période de transition.
- Le développement de la capacité à communiquer sur les projets et leurs résultats par tous les canaux possibles.
- L'élargissement de la palette de thèmes moins centrés sur l'agroécologie (passage de 5 à 17 thèmes prioritaires).

Aujourd'hui, nous avons reçu trente candidatures dont nous sommes très contents. Une dizaine de porteurs de projet de la première vague ont de nouveau postulé, ce qui nous laisse à penser que vous n'avez pas été tout à fait découragés par nos turpitudes administratives et nous vous en remercions... L'annonce des lauréats sera faite fin juin par le ministre. »

ÉCLAIRAGE SUIVI D'ÉCHANGES

L'installation de nouveaux porteurs de projets agri-ruraux : profils, réseaux, stratégies | *Hélène Tallon, docteur en géographie sociale, chercheure associée à l'UMR Innovation Montpellier (Inra, Cirad, SupAgro).*

Dans cette présentation, l'installation agricole est abordée au prisme plus large de l'installation en milieu rural. Hélène Tallon, consultante et chercheure associée à l'UMR Innovation travaille sur les installations non conventionnelles en milieu rural et sur les accompagnements particuliers qu'elles nécessitent. Ses travaux de recherche portent aussi sur les questions de précarités et d'invisibilité sociale.

En préambule, quelques éléments et caractéristiques des territoires ruraux...

Aujourd'hui, presque tous les territoires ruraux gagnent de la population ; le solde migratoire global de l'espace rural était, entre 1999 et 2006, de + 0,8%, égal à celui du périurbain. Baccaïni et Levy (2009) ont montré que plus les départements sont ruraux, plus ils sont attractifs. Dans d'autres travaux (2007), Sencébé et Lepicier avaient mis en évidence que les chômeurs ont un taux de migration vers les espaces ruraux deux fois plus élevé que les personnes en emploi. De plus, plus les espaces sont éloignés des centres urbains, plus le niveau de vie est faible (l'attractivité n'est donc pas directement liée à la richesse économique d'un territoire). Les néo-ruraux sont jeunes : 46 % d'entre eux ont entre 25 et 34 ans (Ipsos, 2003) et les migrations sont souvent le fait de couples avec enfants (Roullier, 2011).

Motivations : pourquoi s'installer dans les territoires ruraux ?

NB : pour nombre de jeunes ruraux désireux de rester, les processus de construction d'un projet (motivations, stratégies...) présentent des similarités avec ceux des néo-ruraux.

Parmi les motivations principales des néo-ruraux, on peut citer la volonté de se mettre à distance des « maux de la ville » et de profiter des atouts paysagers et naturels de la campagne (Pistre, 2014) : 95% des personnes qui s'installent à la campagne le font pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie (Ipsos, 2003) et pour les possibilités offertes en matière d'éducation des enfants (Lecat, 2004). Les activités que les personnes vont mettre en place sont en lien avec ces motivations et empreintes d'une vision positive de l'espace rural.

Différents facteurs expliquent ces comportements migratoires et influent sur les activités et projets mis en œuvre. On peut retenir : des moments particuliers dans le cycle de vie des personnes (arrivée d'un enfant, pré-retraite...); un effet de « préservation » ou d'évitement (d'autres espaces), par choix ou par non choix d'ailleurs ; un effet de « génération » ; un effet dit de « néo-ruralité » et la recherche d'un mode de vie dans un espace isolé, facteur qui va conditionner le caractère politique de certains projets.

Les profils : qui s'installe ?

On peut distinguer cinq grandes catégories de « migrants » :

- des citoyens retraités ou en pré-retraite, qui migrent en priorité vers le rural sous influence urbaine (un quart des migrants) et ont parfois un capital pour amorcer une activité ;
- des baby-boomers encore actifs, plutôt aisés et dégagés des obligations familiales, qui s'installent prioritairement dans les espaces périphériques des pôles urbains ;
- des couples avec enfants : jeunes, salariés pour la plupart, aux revenus modestes et qui cherchent de l'espace et un cadre de vie favorable à l'épanouissement de leurs enfants. Ils s'installent de préférence dans les espaces périurbains ;
- des classes moyennes et modestes, qui trouvent en rural ou dans le périurbain un espace de repli et de refuge (où le logement est aussi souvent moins cher), évitant ainsi les quartiers urbains défavorisés ;
- les entrepreneurs ruraux qui vont dans les espaces ruraux pour monter un projet très spécifique. Cette catégorie est très hétérogène et comprend en majorité des entrepreneurs (artisans, commerçants,

agriculteurs) et professions libérales, ainsi que des cadres et professions intellectuelles supérieures (Sencébé et Lépicier, 2007).

Une caractéristique commune à différents profils : **pour vivre en espace rural et pouvoir y travailler, il faut un projet**. Ces projets vont dépendre des expériences et profils socioprofessionnels des personnes, très variables selon les espaces géographiques et la distance à la ville. On observe néanmoins que l'activité agricole joue un rôle de refuge et d'insertion sociale de plus en plus important, alors même que le taux de pauvreté des agriculteurs est très supérieur à la moyenne et qu'il progresse très nettement ces dernières années, passant de 13 % en 2006 à 24 % en 2010 (Centre d'études et de prospective, 2010, cité par Chartier & Chevrier, 2015). Dans le choix d'un projet agricole, la volonté de dégager un revenu monétaire n'est pas la première entrée ; il s'agit plus de la recherche d'un projet épanouissant qui va permettre de vivre quelque part ; le projet agricole n'a pas seulement un rôle économique. Ce constat pose des problèmes dans l'accompagnement et de compréhension de la part des institutions et politiques publiques...

5

Stratégies : sur quoi les projets sont-ils bâtis ?

NB : ce qu'on observe en France se produit aussi dans d'autres pays (mais il n'y a pas de comparaison dans cette présentation)

Les projets des néo-ruraux s'appuient tout d'abord sur **un rapport renouvelé au travail** (on le voit en agriculture : on s'installe sur une activité qui sera, la plupart du temps, peu rémunératrice). Les personnes recherchent dans leur projet professionnel du sens et vont, pour cela, mettre en place des « combinaisons » entre une activité rémunératrice et des activités de réalisation personnelle ; elles vont faire des compromis entre différentes rationalités subjectives au travail (on peut retrouver cela à l'échelle d'une ferme, voire au sein même d'une parcelle, avec des cultures/conduites rémunératrices et d'autres non).

Ensuite, beaucoup ont un rapport paradoxal au travail salarié : on recherche un cadre de travail « en indépendant » mais avec des socles protecteurs (assurés aujourd'hui en partie par le salariat) ; c'est notamment de ce fait que l'on assiste à la multiplication des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) agricoles. Au sein des projets, on peut voir des activités salariées et non salariées concurrentes et complémentaires se mettre en place. Il s'agit donc de se différencier du modèle fordiste, en conservant les régimes assurantiels (comme la retraite, la santé, en cas de perte de revenu...) sans les liens de subordination du salariat (hiérarchie, temps de travail, etc.).

Ce rapport renouvelé au travail induit la mise en place de formes hybrides d'organisation individuelle et collective qui reposent sur des innovations organisationnelles et juridiques (souvent peu reconnues encore, en agriculture notamment) : CAE, groupements d'employeurs, statut de salarié-entrepreneur, entrepreneuriat collectifs, etc.

À l'intérieur, on trouve des formes de gestion de la précarité et des incertitudes très fines. Elles passent par une économie fondée sur la dispersion du risque et la combinaison d'activités (« ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier »), sur des prix construits en référence à certains équilibres (« revenu digne », principes d'équité, raisonnement par rapport à un revenu familial difficile à appréhender dans les accompagnements, etc.) et sur des compromis entre sécurité matérielle et plaisir

au travail. Ce rapport renouvelé au travail se caractérise aussi par une difficulté courante à séparer le travail et le non travail et implique une maîtrise des rythmes des activités (saisonnalité, loisir/travail, lien social/travail, etc.). Les projets sont aussi souvent envisagés comme des façons de travailler et de vivre en famille et d'échapper à l'injonction de productivité omniprésente pour retrouver le temps du lien social, etc.

Ensuite, ils s'appuient également sur **un rapport renouvelé au marché** qui se traduit par la recherche d'une économie plurielle revendiquée et stratégique : marchande, avec du don-contre don, de la redistribution (des subventions publiques), de l'autoproduction... Des activités diverses et si liées les unes aux autres qu'il est souvent impossible de les dissocier constituent le support de cette économie marquée par une recherche d'autonomie (pratiques économes, faible dimensionnement de l'activité, recyclage, etc.) et un nouveau rapport au « client » qui devient partie prenante de l'activité (Amap non agricoles, coopérations subtiles et pas forcément nommées, etc.) et qui n'est pas simplement là pour acheter et consommer.

Enfin, dans ces projets, on observe aussi un **fort renouvellement du lien au territoire**, avec de nouvelles représentations des espaces ruraux, souvent positives, portées par les personnes qui migrent en rural. Ces projets sont conçus pour s'adapter au territoire et les personnes qui les mettent en œuvre sont nombreuses à être habitées par le désir « d'animer » le territoire par leur projet de proximité mais ancré dans des préoccupations plus globales, avec des aller-retour constants entre les deux échelles.

Dans ces projets, on a souvent la mobilisation et l'articulation de territoires d'activité parfois disjoints voire très lointains, en lien avec les différentes expériences et sociabilités des néo-ruraux. Parfois, les politiques de valorisation du local ne permettent pas d'apprécier la dimension extraterritoriale des projets et son importance. Alors que dans les politiques publiques on a un cloisonnement fort entre urbain et rural, la complémentarité observée dans certains des projets portés par les néo-ruraux donne à réfléchir. Parallèlement, ce désir d'animation et ces nouveaux rapports au territoire sont liés à de nouveaux modes « d'habiter » (qu'est-ce que signifie habiter un territoire ? Avoir une maison, y vivre, le faire vivre... ?). Ces projets, très variés, vont bien souvent s'appuyer sur ce qu'on trouve dans le territoire : ses ressources (des éléments qui ne sont pas forcément considérés comme tel au départ par tous), sur les institutions et acteurs institutionnels locaux. Mais ils vont aussi mobiliser des acteurs non institutionnels comme des coopératives d'activité, des réseaux d'appui à la création d'activité « alternative », des acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc. ou s'inscrire dans des dispositifs comme les systèmes alimentaires du milieu.

Des projets fortement ancrés dans leur territoire



7

Synthèse des caractéristiques des nouveaux projets agri-ruraux présentés

Quels apports ?

Ces projets sont porteurs de très nombreuses innovations ; ils remettent en question les modèles productivistes et donnent de la consistance à l'idée qu'il existe d'autres possibles enrichissant pour les personnes et leur environnement. Ils donnent lieu à de nouvelles configurations d'acteurs (publics/privés) qui commencent à être reconnues (réseaux, think tank, alliances d'acteurs territoriaux, formes coopératives renouvelées, etc.) ; ces formes d'organisation innovantes vont au-delà de l'individu et des collectifs, elles deviennent des innovations institutionnelles, sociales et juridiques.

Sur le plan technique, ces projets reposent sur des systèmes valorisant des processus écologiques, la biodiversité, et surtout des savoirs et savoir-faire porteurs de ruptures ontologiques (dans le rapport à l'incertitude, à l'ignorance, les relations partenariales ou de don-contre don avec les objets de nature, etc.)... Ces remises en question amènent à des hybridations : salariat et activité indépendante, produits standardisés/signes de qualité, échanges marchands et non marchands associés, détournement de statuts, de règles... et mobilisent bien souvent plusieurs territoires d'activité (aspect pourtant assez peu observé).

Mais **ils sont aussi fers de lance de résistance et porteurs d'opposition** à tous les niveaux. Par exemple, certaines personnes en résistance contre la certification par des organismes tiers font le choix de se retirer de la certification Agriculture biologique pour se tourner vers des systèmes de certification participative (comme Nature & Progrès).

D'autres porteurs de projet peuvent revendiquer un lieu et un mode de vie cohérents avec leurs valeurs (revitalisation du monde rural, respect de l'environnement, retrait d'une société de consommation, etc.) et qui ne sont pas forcément en phase avec tous les modes de développement

territorial (en lien avec des processus comme la gentrification, à l'œuvre dans nombre d'espaces ruraux, par exemple).

Ces projets suscitent des controverses au sein des organisations professionnelles et syndicales (sur les statuts sociaux, juridiques et fiscaux des activités combinées et collectives, par exemple), y compris dans celles considérées comme alternatives.

Cependant, on peut noter qu'il y a aujourd'hui peu d'organisation collective des pluriactifs, ou des porteurs de projets agri-ruraux au sens large, qui ont une très faible incidence politique et réglementaire. L'absence de reconnaissance publique de ces projets est encore très criante. Combinée au peu d'actions collectives, cette invisibilisation par les institutions laisse de nombreuses innovations dans l'ombre et participent à leur précarisation (avec des politiques publiques non adaptées à ces projets). De plus, si l'on considère que « *la visibilité est le seul critère de l'action politique* » (Tassin, 1991) et qu'elle permet d'être objet de discours légitime (Onpes, 2016), l'enjeu de visibilité de ces projets est fort...

En matière d'accompagnement à la création d'activité (et pour la recherche), la question du multi et de l'intersectoriel et/ou des interactions entre activités à une échelle supra-individuelle reste posée... Comment accompagner ces porteurs de projet ? Et quelle projection dans l'avenir (et notamment de la transmissibilité de ces systèmes d'activités qui sont très liés à des personnes...)?

« Hors-champ » de visibilité des néo-ruraux et des jeunes ruraux pauvres	
Volontaire	Non volontaire
Habitat non autorisé (camion posé, yourte, cabane d'été)	Zones d'ombre des statistiques publiques (seuils, flou et instabilité des définitions, etc.) Termes fourre-tout, catégories englobantes
Contournement de certaines normes pour développer une activité (ex. marchés type vide-greniers, petits boulots « au noir », etc.)	Zones d'ombre des dispositifs (ex décrochage des dispositifs et non continuité) Nomadisme (absence d'adresse fixe ou double résidence avec obligation d'en choisir une)
« Échappement » : s'éloigner au maximum d'une société où on ne se reconnaît pas	Absence de revenu (pas possibilité de faire une déclaration d'impôt), sobriété, traces faibles Mobilités de travail (travail saisonnier ou discontinu)
Incompréhension, méfiance et peur du contrôle, non recours (disparition de l'accompagnement au profit de politiques gestionnaire du travail social; impact disproportionné des sanctions financières pour les faibles revenus, etc.)	Non reconnaissance par les élus et décideurs des territoires des actions territoriales « marginales » (ex systèmes de débrouille parallèles aux actions institutionnelles, action culturelle parallèle, etc.) et/ ou par absence de formes de représentation Non reconnaissance des innovations (ex habitat léger écologique, pluriactivité, festivals, etc.) et Déconnexion du système de formation (initiale ou continue)
	Assignation à la marginalité, manque d'espaces d'intégration
	Absence de statuts adaptés ou non reconnaissance du statut
	Recours au collectif et dilution des identités individuelles

(Tallon, 2015)

Les différentes formes et facteurs d'invisibilité des néo-ruraux et des jeunes ruraux pauvres

Remarques :

- parfois, derrière un même terme (maraîcher, par exemple), on peut avoir des réalités très différentes ;
- en dessous de certains seuils, on n'existe pas, tout comme quand on ne dépense pas, on est peu crédible... ;
- parfois plus les échelles sont locales, plus la non reconnaissance peut-être forte ;
- certains projets sont tellement innovants qu'ils ont beaucoup de mal à être reconnus... ;
- le recours au collectif (qui dilue les identités individuelles) pose problème aux institutions (cf. le cas d'école actuel de Notre-Dame-des-Landes) ;
- quand le cadre législatif n'existe pas, on contourne l'existant ;
- quand on craint d'être pris en faute (à tort ou à raison), il y a du non-recours au droit ;
- la problématique de la disparition de l'accompagnement (des personnes et des projets) devient critique dans certains territoires.

Echanges

Combien sont-ils ces porteurs de projets agri-ruraux ?!

Hélène Tallon : Il est très difficile de répondre précisément... La dernière étude sur la question date de plus de dix ans. On estime aujourd'hui que les entrepreneurs néo-ruraux représentent environ 5% des néo-ruraux. Il y a une progression certaine de leur nombre mais face à la multiplicité des statuts et à la combinaison des activités, il est compliqué de les « compter ».

Les chiffres sont sous-estimés et à aller chercher dans les structures d'accompagnement hors chambres d'agriculture.

Quelle part les projets collectifs d'aujourd'hui (= communautaires d'hier ?) représentent-ils par rapport aux projets individuels ?

Hélène Tallon : Quand les porteurs de projet sont en couple, la tendance à s'appuyer sur le couple est forte (on a soit un projet de couple, soit le conjoint travaille à l'extérieur ou contribue d'une manière ou d'une autre à l'équilibre de la construction du projet global) ; il est très rare de voir des projets déconnectés d'une des personnes d'un couple (ce qui a des incidences sur l'accompagnement).

Quand on n'est pas en couple, ce que l'on va faire dépend de ce que l'on peut apporter (en capital, en réseaux...). Mais, de manière générale, les projets agri-ruraux s'appuient sur des réseaux, des collectifs (antérieurs ou qui se constituent au fur et à mesure...). Les réseaux et collectifs sont larges, informels et de natures très diverses (personnes complètement partie prenantes des activités agri-rurales mais non considérées comme installées...).

Ne constate-t-on pas la multiplication de l'arrivée des Bac + 10 qui amènent leur compétence et réseaux ?

Hélène Tallon : Les Bac + 10 restent un peu rares... Cependant, il est vrai que le niveau de qualification des personnes qui veulent s'installer avec un projet agri-rural peut-être fort. Mais attention, il y a aussi des personnes avec très peu de qualification qui arrivent ; beaucoup reprennent des études agricoles et des parcours qui n'ont rien à voir ; elles se rencontrent et se rejoignent sur des projets. Il peut y avoir partage de différentes manières d'apprendre.

A noter que beaucoup de porteurs de projets s'installent dans des territoires ruraux en manque de

compétences ; ils apportent des visions et des raisonnements sur l'activité parfois en décalage avec ceux des personnes qui sont là... La coexistence de personnes qui ont une même visée et des parcours différents est, elle aussi, très intéressante.

Vous avez mentionné les systèmes alimentaires de milieu, de quoi s'agit-il ?

Hélène Tallon : Il s'agit d'un joli terme de chercheurs américains pour désigner les nouvelles configurations territoriales institutionnelles, en lien avec l'alimentation. Ces systèmes sont fondés sur des acteurs très divers (pas que les filières) et s'intéressent à l'étude des alliances qui se font autour de territoires des mangeurs (circuits locaux mais pas que).

Les porteurs de projets ont-ils tous des préoccupations d'articulation entre « local et global » ?

Hélène Tallon : Toutes les personnes que j'ai rencontrées veulent participer à recréer un écosystème vivable... Elles sont quasiment toutes animées par une volonté de développement soutenable, ce n'est pas quelque chose qui les dépasse ; tous les projets ont des visées « supra-individuelles » (territoriale, écosystémique...). Bien sûr, ces arguments ne sont pas présentés à la chambre d'agriculture, c'est certain, mais cela compte pour les gens.

Pourquoi une telle invisibilité des porteurs de projets ? N'ont-ils vraiment pas d'actions collectives ou ces dernières ne sont-elle pas, elles aussi, invisibles ou invisibilisées ? Entre isolement et action collective n'y a-t-il pas un entre-deux ? Avez-vous pu observer des tentatives ?

Hélène Tallon : Il y a des enjeux politiques très forts et des formes de confrontation latente avec l'agriculture dominante. Parmi les facteurs d'invisibilisation, il a également le phénomène de gentrification que j'ai évoqué et qui montre que d'autres personnes ont aussi des projets et attentes différents pour les territoires ruraux... De plus, la nécessité de contourner pour mettre en œuvre son projet agit aussi sur le fait qu'on se montre peu.

Il existe des formes de mobilisation collectives, les réseaux comme InPACT [Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale] le montrent mais cette parole est très faible malgré tout le travail de fond qui est fait. Il y a un effet de verrouillage très fort et la parole des porteurs de projets agri-ruraux et des organisations qui les accompagnent est très peu relayée, il faut en être conscient. Le réseau InPACT doit beaucoup plus communiquer et prendre de place... Nous sommes aussi à une époque où la question du militantisme non consensuel est posée. Il ne suffit plus d'expliquer ce que l'on fait, comme depuis des années ; maintenant, il faut affirmer.

TABLE-RONDE

Présentation de quatre programmes MCDR : Jeunes (MRJC), Deapna (Ciap44), Usages (Atelier Paysan), Agis (Terre de Liens)

MCDR Jeunes, présentée par Simon Coutand, secrétaire national à l'agriculture

Notre projet se situe en amont de l'installation agri-rurale ; il visait le développement d'actions autour de la réflexion à l'installation chez des jeunes âgés de 13 à 25 ans.

Parmi les actions mises en œuvre, il y a eu :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



- une enquête auprès de jeunes de lycées agricoles privés (montée en partenariat avec le Cneap, Trame, les MFR, Réseau Civam, l'InterAfocg, Fadear) pour connaître leur vision du métier d'agriculteur, leur perception de l'agroécologie et leurs motivations (cf. pour en savoir plus sur les résultats de cette enquête, on peut consulter le dossier n°459 de la revue *Transrural initiatives*) ;
- le développement du jeu de rôle les Agronautes destiné à faire réfléchir au métier d'agriculteur (en lien avec la vie de famille, l'engagement associatif, etc.). Des sessions de jeu suivies de débats ont été animées dans des MFR, avec JA, des Adear.
- l'organisation de temps (sur des week-ends, journées...) « Rêves d'installation », où des jeunes viennent pour réfléchir et rencontrer des acteurs d'un territoire donné.

MCDR Deapna, « Développer l'entrepreneuriat agricole des personnes non issues du milieu agricole pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations agricoles », présentée par Claire Lavaur de la Ciap 44

Qu'est-ce qu'une Coopérative d'installation en agriculture paysanne (Ciap) ?

Il s'agit d'une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) en agriculture, sous forme de Société coopérative d'intérêt collectif qui regroupe à la fois des organismes professionnels agricoles, des collectivités, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des citoyens engagés et des salariés.

L'idée est partie de paysans qui se préoccupaient du renouvellement des générations et de la transmission des exploitations ; ils se sont tournés vers les acteurs des CAE qui accompagnaient des projets individuels d'entrepreneuriat dans un cadre collectif et ont eu l'intuition de transférer cette forme novatrice en agriculture.

Aujourd'hui, nous appartenons au Réseau national des espaces test agricoles (Reneta) et nous sommes une forme un peu déployée et complexe de test d'activité. Nous proposons à la fois des lieux tests permanents sur lesquels les gens passent pour se tester, avec un encadrement en autonomie et dans la perspective d'aller s'installer ailleurs, et un stage « Paysan créatif », un an de formation professionnelle qui permet aux personnes d'être en immersion pré-installation sur le territoire, de (re)créer des liens de confiance avec les acteurs locaux et particulièrement avec les agriculteurs présents sur le territoire de manière à accéder à tous les moyens de production dont on a besoin pour s'installer (foncier, pratique, réseaux d'entraide, de commercialisation...) et à amorcer un système de don-contre don avec les professionnels du territoire. La qualité de CAE permet aussi aux personnes qui s'installent de démarrer leur activité avec le n° Siret de l'entreprise qui paie les charges et convertit les bénéfices en salaire ; la Ciap peut également financer des premiers investissements, notamment dans les cas de transmissions ou d'installations progressives. La Ciap anime aussi des dynamiques territoriales autour de ces questions.

Nous avons été sollicités par de nombreuses régions (Bretagne, Normandie, Poitou-Charentes...) intéressées par le dispositif.

Cette MCDR avait pour objectif le renforcement et l'extension de la Ciap ; elle a été montée pour :

- aider les territoires à s'engager dans une démarche multi-acteurs de Ciap (en reconnectant acteurs de l'agriculture, de l'économie sociale et solidaire, collectivités, autres acteurs locaux...) ;



- faire du lobbying pour sécuriser cette forme de CAE en agriculture sous forme SCIC (auprès de la MSA...);
- volonté d’approfondir la sécurisation de l’accès aux financements (en étudiant la pertinence du montage d’un fonds de garantie au service des transmissions progressives, une sorte de Terre de Liens pour l’actif des exploitations);
- assoir un réseau de praticiens sur ces dynamiques pour créer de la recherche-action dans les prochaines années.

MCDR Usages, « Innover par les usages, un moteur pour les dynamiques rurales », présentée par Nicolas Sinoir de l’Atelier Paysan

Ce projet MCDR était centré sur les activités de l’Atelier Paysan, coopérative d’auto-construction de matériel agricole qui s’intéresse à la réappropriation des compétences pour fabriquer de nouveaux outils, et à la recherche de marges de manœuvre pour les agriculteurs.

Ses objectifs étaient :

- d’organiser le repérage et la diffusion d’innovations (en matière d’outils, de bâtis...);
- la réalisation d’accompagnements collectifs (notamment pour dédramatiser le rapport à l’outil et ouvrir pour les personnes le champ des possibles, particulièrement au moment de l’installation) – l’Atelier Paysan touche beaucoup de « non issus du milieu agricole » qui ont besoin d’apprendre des techniques et nombre de compétences, ce que nous faisons par de la formation collective.

Au cours de nos travaux nous avons aussi réalisé que beaucoup de personnes qui arrivaient en agriculture avaient de nombreuses compétences en dehors du champ agricole (en génie mécanique, en PAO, en matière de propriété intellectuelle...); ces constats ont nourri beaucoup de nos accompagnements qui ont aussi permis de faire émerger des figures de « paysans relais » dans les territoires, à l’origine de chantiers locaux autonomes de constitution de parcs matériels collectifs...

Nous sommes bien conscients, on l’a encore vu dans ce projet, que la libération du temps (pour lever la tête et faire un pas de côté) est une problématique cruciale. Pendant cette MCDR, nous avons aussi encadré un mémoire en sciences politique sur le thème de la fabrique de l’autonomie; nous avons commencé à travailler avec le Reneta et l’enseignement agricole, sur la construction (non achevée encore) de modules de formation sur les questions du dimensionnement de l’agroéquipement pour l’installation, ou encore de la souveraineté technologique.

Aujourd’hui et au cours de la prochaine programmation, nous désirons travailler avec d’autres acteurs de l’installation-transmission sur l’adaptation des outils de production (notamment au moment de la transmission).

MCDR Agis, « Agriculture et innovation sociale », présentée par Vincent Jannot de Terre de Liens

Cette MCDR a été construite et pensée avec de nombreux acteurs (membres du comité de pilotage), comme les partenaires (Relier, Reneta, Réseau Civam et la Fadear), des réseaux de chambre d’agriculture, les MFR, des établissements de l’enseignement agricole, la recherche...



Son objectif premier était la création de transversalité dans la manière de traiter des questions agricoles. Cette MCDR nous aura permis de prendre le temps d'échanger et de croiser nos pratiques autour de cinq axes :

- comment créer un pacte entre agriculture et société ;
- les innovations sociales dans l'accompagnement à l'installation, notamment des personnes non issues du milieu agricole (pour des actions en complémentarité et dans un principe de coopération) ;
- le lien aux collectivités et aux élus qui sont parfois les premiers à voir passer des porteurs de projet et sont de plus en plus nombreux à être sensibles à l'agroécologie ;
- la création d'un centre de ressources sur l'accès solidaire au foncier ;
- le développement des outils d'accompagnement pour cet accès solidaire au foncier.

Sur ces cinq axes, il existe différents rendus : séminaires, publications, note pour une contribution aux politiques publiques (nous croyons encore en l'État, en la redistribution pour l'intérêt général et l'utilité publique tout comme le service public a un sens pour nous)...

NB : avec les autres Organismes nationaux à vocation agricole et rural (Onvar), que Terre de Liens anime avec l'Atelier Paysan et Trame, nous travaillons en « inter-Onvar », à l'élaboration de préconisations collectives (par exemple sur la nécessité de prendre en compte l'innovation organisationnelle et pas que technique).

Echanges

Anne-Kristen Lucbert, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : sur les aspects partenariats avec l'enseignement agricole, qu'avez-vous engagé dans vos différentes MCDR ? Avez-vous étudié l'opportunité d'actionner différentes catégories d'aides du Feader pour le soutien de vos projets ([lien vers les 20 fiches mesures du Feader](#)) ?

Nicolas Sinoir (MCDR Usages) : Nous avons travaillé depuis le début du projet avec Formabio [réseau de l'enseignement agricole visant à accompagner les établissements de formation agricole dans la mise en œuvre d'actions pour développer l'agriculture biologique] autour de la création d'unités d'enseignement pour des BPREA, ce qui s'avère compliqué du fait de la nécessité de créer un référentiel de formation... Nous avons constaté que plusieurs établissements étaient intéressés par les thèmes que nous travaillons même s'ils ont peu de compétences en interne et très peu de moyens pour nous faire intervenir.

Avec la Bergerie nationale nous avons travaillé à la création d'un module de sensibilisation auprès des enseignants mais notre proposition a été retoquée.

Claire Lavaur (MCDR Deapna) : L'enseignement agricole est un acteur du développement agricole avec qui nous travaillons dans les territoires, notamment ceux qui ont monté des lieux test. Aujourd'hui, l'intérêt et l'enjeu à les inclure dans nos démarches est bien identifié.

Simon Coutand (MCDR Jeunes) : Au cours du projet, nous avons appris à mieux connaître les MFR et le MRJC a intégré leur conseil d'administration national dans l'idée d'y faire des remontées



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



d'envies et de besoins de formation. Avec l'enseignement agricole public, nous avons des liens en local.

Vincent Jannot (MCDR Agis) : Terre de Liens fait des interventions au cas par cas en région dans des établissements de l'enseignement agricole. D'une manière générale, pour les partenaires de la MCDR et plus globalement pour les réseaux d'accompagnement, il y a depuis des années des contacts et du travail en local avec certains CFPPA, par exemple. Quand il y a des personnes motivées, le travail se fait, mais c'est vrai qu'il est plus compliqué de créer des liens à un niveau national, ce qui pourrait être intéressant pour généraliser, ou tout du moins étendre, les actions intéressantes en local.

En ce qui concerne les mesures du Feader, il est compliqué de faire la promotion de ces aides dans nos réseaux ; ce sont des financements complexes et très risqués pour nos structures. On constate un peu plus chaque jour (au niveau des collectivités aussi) que la complexité des financements rend caduque bien des volontés politiques...

14

Points saillants des ateliers

Atelier 1 : RÉSEAU LOCAL, PROJET DE VIE ET AUTONOMIE..., LES INGREDIENTS DE L'INSTALLATION

Problématique : le « réseau » joue un rôle fondamental dans le soutien initial, l'accueil et l'accompagnement des nouveaux entrants. Pour nombre d'entre eux, s'engager dans la création d'activité (agricole et rurale) est aussi un projet de vie impliquant un très fort engagement et parfois d'importantes ruptures (sur les plans personnel, professionnel et économique...). Ces projets appellent de nombreux choix (dimensionnement, outils de production, localisation des terres et de l'habitat...). Comment tisser ce réseau, quel accompagnement des personnes dans la construction de projets souvent composites et dans le respect de leur autonomie ?

Enjeux soulevés, constats partagés, difficultés identifiées et questions à travailler

L'installation progressive est une piste intéressante pour y aller pas à pas, notamment en termes d'investissements financiers (qui représentent un des principaux freins), pour l'acquisition des compétences nécessaires et l'évolution des situations familiales. Elle est néanmoins difficile à mettre en œuvre pour certaines productions.

Question sous-jacente : *la progressivité, une contrainte ou une stratégie* (avec la difficulté que des changements peuvent conduire à des situations où les cotisations sociales sont sans rapport avec ce que dégagent les fermes) ?

La question de l'habitat reste encore peu prise en compte dans les processus d'installation/transmission ; or de nombreux porteurs de projet passent une bonne part de leur énergie à la recherche d'un logement adapté - c'est exprimé comme un facteur d'échec ou de mal-être par les hors cadre familial et les non issus du milieu agricole en particulier. Des propriétaires individuels, des collectifs paysans comme des collectivités expérimentent néanmoins des formes de mises à

disposition de logements-passerelle ou de la mutualisation de logements. Des paysans et des associations d'usagers s'emploient aussi à faire reconnaître l'intérêt - et l'utilisation - d'habitats légers réversibles à proximité des terres agricoles, ouvrant un autre rapport au patrimoine et au métier de paysan.

D'une manière générale, il y a peu de réponses satisfaisantes aux demandes de projets reposant sur la *pluriactivité*.

Une *alerte sur la réforme de la formation professionnelle* (Vivea) est faite : on va vers la suppression pure et simple des formations non qualifiantes et collectives pour les porteurs de projets (recentrage sur les aspects « techniques » du métier). La formation tout au long de la vie, dans des cadres collectifs, contribue à la construction de l'autonomie des personnes. Autonomie qu'il ne faut pas confondre avec autarcie.

La présence de *proches en soutien*, voire la constitution d'un groupe citoyen local en appui à l'installation (contacts initiaux, coups de main pratiques de type chantier sur la ferme, aide au développement de circuits courts de distribution...) est un levier que plusieurs structures tentent de déployer, à l'image de Terre de Liens ou des Civam.

Atelier 2 : SALARIAT, PROPRIÉTÉ...

Problématique : plusieurs acteurs travaillent sur de nouvelles formes de dispositifs, de statuts, de protection sociale en agriculture (espaces test, coopératives d'activité et d'emploi...), d'autres sur l'évolution de la propriété et du rapport à la terre (propriété collective du foncier avec Terre de Liens par exemple). Dans quelle mesure ces formes facilitent-elles l'installation ou la transmission ? Qu'induisent-elles en matière de relations au travail, de temps, de projection, de responsabilité ?

Enjeux soulevés, constats partagés, difficultés identifiées et questions à travailler

Ces *formes émergentes en agriculture* (CAE, Scop, SCIC...) sont encore rares mais elles permettent de se lancer plus facilement et de simplifier les montages pour débiter.

Les « nouveaux » statuts coopératifs permettent de *découpler capital et production* ; ils posent aussi la question du *rapport entre droit de propriété et droit d'usage*, présentent des avantages (cotisations et droits de salariés) et des inconvénients (pas de reconnaissance en tant que chef d'exploitation et pas d'accès à certaines aides) pour les personnes. Ils traduisent également des évolutions du rapport à la capitalisation en agriculture.

La créativité des porteurs de projet va plus vite que l'évolution des cadres (juridiques notamment). Dans ces formes, il ne faut surtout pas négliger l'importance des relations humaines (et des statuts juridiques ne suffisent pas pour apprendre à travailler ensemble) ; leur développement est aussi à mettre en lien avec une vision renouvelée du métier d'agriculteur (qu'on choisit, parfois après des premières expériences professionnelles qui n'ont rien à voir, etc.).

Dans ces nouvelles formes, *le partage des risques et des responsabilités* (formalisé dans une charte ou un règlement intérieur, par exemple) peut être une difficulté.

L'adéquation entre ces formes et les structures des exploitations qui sont à reprendre (de plus en plus grosses) est une autre difficulté.

Parmi les questions à travailler, il y a celle de l'adaptation d'une fiscalité agricole à ces nouvelles formes.

Atelier 3 : QUEL(S) « MODÈLE(S) » DE FERME ?

Problématique : dans cet atelier, il s'agit de questionner la notion de « changement d'échelle » avec un débat sur la taille, le nombre de fermes et d'actifs... et l'évolution des métiers agricoles qui s'ensuit. En lien, se posent des questions d'éthique de l'accompagnement à l'installation : pour quelles finalités, quels types de fermes, quels publics ? La « viabilité » des projets est souvent évoquée, la « soutenabilité » de temps en temps, la « vivabilité » rarement. Or, au moment de soutenir ou de se lancer dans une installation agricole, il semble aussi important d'apprécier la création de valeur non-monnaire, les externalités environnementales et sociales, le bien-être des agriculteurs et de leurs proches...

Enjeux soulevés, constats partagés, difficultés identifiées et questions à travailler

Pour les personnes qui veulent s'installer hors cadre familial et *a fortiori* pour celles non issues du milieu agricole, l'insertion socio-professionnelle relève de la rencontre « interculturelle ». L'accompagnement proposé par la Ciap 44 consiste en partie à *sécuriser cette rencontre entre nouveaux arrivants et agriculteurs installés* (tisser des liens avec le milieu pour créer toutes les solidarités qui seront utiles à l'installation et à l'exercice du métier).

Un des freins à lever pour faciliter la rencontre et le test (y compris sur de courtes périodes) réside dans *la sécurisation (juridique) des agriculteurs accueillant* (rapport au travail non déclaré, par exemple).

Parmi les problématiques, il y a celle de changer « les modèles familiaux », pour ne pas forcément être dans la reproduction de ce qui se fait. Or, parler des projets de reprise dans un cadre familial peut être un déclencheur d'évolution des fermes avant transmission (conversion en bio, par exemple, qui aujourd'hui n'implique plus forcément une désaffiliation professionnelle et sociale).

L'évaluation de démarches (comme celle de la Ciap) ou de la qualité de l'accompagnement n'est pas simple. Elle ne peut se limiter aux aspects « quantitatifs » (nombre d'installations, par exemple) et invite aussi à réfléchir à la notion de pérennité des installations et à ses différentes dimensions.

S'interroger sur le « changement d'échelle » c'est bien, mais il faut aussi avoir à l'esprit que les dispositifs/démarches dont il a été question aujourd'hui (espaces test, Ciap...) sont peu connus, notamment des pouvoirs publics.



Même si de nombreux freins juridiques, fiscaux et réglementaires existent et qu'il ne s'agit pas forcément des envies premières des porteurs de projets (qui pour beaucoup veulent travailler « en individuel » lorsqu'ils démarrent leur parcours), *la notion de collectif est à voir sous un jour nouveau en agriculture* (en lien avec les notions de soutenabilité et de vivabilité), *notamment pour des projets à composantes agricoles et non-agricoles.*

Parmi les composantes importantes au moment de l'installation et qui fait pourtant l'objet de peu de réflexion, il y a le logement, même s'il existe des initiatives en la matière.

La concurrence est forte entre les modèles agricoles prônés par les différents syndicats ; *les consommateurs s'invitent dans le débat* (avec des attentes diverses fortes en termes de nutrition/santé, environnement...) et seront peut-être des facteurs clés de l'évolution des modèles.

Plénière de clôture

MISE EN DISCUSSION des enseignements du matin et des ateliers

- **La notion de réussite (pour les dispositifs, les installations...) est à reconsidérer.**

Il faut sortir de l'image selon laquelle les structures des MCDR témoignant aujourd'hui n'accompagneraient pas les « vrais » projets (ou des projets de « cul de vallée »).

Plus largement, en agriculture (mais pas que...) la déconstruction des imaginaires (de ce qui « marche », de ce qui est « sérieux »...) est une impérieuse nécessité. Nombre d'agriculteurs propriétaires fonciers ou produisant de gros volumes sont aujourd'hui en difficulté sur les plans personnel et/ou économique. Ces critères ne sont pas des gages de réussite en eux-mêmes. Les retours d'expériences nous montrent que la dimension environnementale, les équilibres sociaux et familiaux, l'inscription du projet agricole dans le territoire local comptent autant sinon plus.

- **La rencontre entre les personnes (nouveaux entrants et « locaux » des territoires où elles s'installent) est indispensable à la création de lien et à l'installation dans de bonnes conditions. Cette rencontre doit être rendue possible et sécurisée.**

L'entraide est une vertu cardinale de l'accompagnement prôné par les structures des MCDR témoignant aujourd'hui ; elle est indispensable au renouvellement quantitatif et qualitatif du milieu ainsi que pour « l'ouverture du corporatisme dans des directions intéressantes ».

En matière de transmission, il faut créer et multiplier les occasions de rencontres entre les cédants et potentiels repreneurs et rendre davantage visibles les accompagnements à l'installation. L'anticipation reste le nerf de la guerre et il s'agit bien souvent de « doubles accompagnements » (la personne qui transmet et celle qui s'installe).

- **L'autonomie n'est pas l'autarcie ; elle se construit en collectif par la formation tout au long de la vie. Avec la réforme de la formation, quelles possibilités et moyens demain ?**

L'autonomie est avant tout décisionnelle ; elle s'appuie sur des collectifs à différentes échelles. La construire collectivement permet de créer du commun et de partager des horizons désirables. L'autonomie s'apprécie et s'acquiert également dans les registres technique - apprentissage des compétences, appropriation des outils - et économique (maîtrise des circuits d'approvisionnement et de commercialisation, gestion de l'outil de travail...).

Mettre l'autonomie au centre des préoccupations invite aussi à s'interroger sur les craintes suscitées par la ou les dépendances.

- **Le travail sur les « nouveaux » statuts pour la production (formes collectives, coopératives...) est à approfondir.**

La dimension collective n'est pas une nouveauté en agriculture - il y a peu de secteurs aussi « collectif ». Mais, en agriculture, la coopération est à réinventer (avec aussi des interrogations à lever : pourquoi se tourner vers des CAE agricoles alors que le Gaec permet plein de choses ?!).

Beaucoup des nouveaux venus ont eu des expériences dans le salariat dont ils souhaitent conserver les aspects « protecteurs » (social, santé...) ; c'est à prendre en compte dans une époque où la prise d'initiatives, l'entrepreneuriat individuel est fortement valorisée.

Un des enjeux de demain réside dans la reconnaissance et l'accompagnement de la complexité.

CONCLUSION

Anne-Kristen Lucbert, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

« Merci pour l'organisation de cette journée qui a été très riche et qui nous montre l'intérêt de la rencontre et du croisement entre les différents projets. Nous serons attentifs à la retranscription qui en sera faite ; parmi les vocations des MCDR, il y a bien celle d'être producteur de préconisations pour les politiques publiques... »

Frédéric Blanc, chef du bureau du financement des entreprises à la DGPE (une partie des missions du bureau consiste à piloter la politique nationale installation-transmission)

« Le gouvernement accorde une grande importance au renouvellement des générations en agriculture, comme le Président de la République l'a rappelé lors de ses vœux au monde agricole le 25 janvier dernier. Deux dossiers d'actualité le montrent particulièrement :

- la revalorisation du montant de la DJA (Dotation jeunes agriculteurs), parallèle à la réforme des prêts bonifiés et qui est désormais effective dans toutes les régions (avec de nouvelles modalités de calcul qui permettent d'apporter des majorations pour encourager les installations hors cadre familial, les projets s'inscrivant dans l'agro-écologie et intéressants en termes de valeur ajoutée et d'emploi...);

- la mise en place du dispositif Accompagnement à l'installation transmission en agriculture (Aita) dont l'un des objectifs est de favoriser l'installation même pour les non bénéficiaires de la DJA et qui comporte un volet d'aide à la transmission (actions de formation et de conseil notamment). Ce programme se décline au niveau régional avec des actions nationales comme l'animation et la



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



communication nationales autour des PAI [Points accueil installation] et des CEPPP [Centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés], l'organisation de stages d'application dans des exploitations agricoles à l'étranger, et des actions en faveur de la transmission des exploitations agricoles et des cédants.

Ces dossiers s'inscrivent dans la mise en œuvre, début 2015, d'une nouvelle politique d'installation-transmission (suite à l'adoption de la Loi d'avenir agricole), peut-être marquée par davantage de consultations, du travail partenarial et plus d'ouverture que par le passé. Depuis les Assises de l'installation en 2013, il y a eu du travail et notamment la mise en place de comités : le Comité national installation-transmission (Cnit) et ses déclinaisons régionales (Crit). Ce sont des instances qui permettent des réflexions sur les évolutions de cette politique et où des paroles collectives peuvent être portées. Même si tout n'est pas parfait, vos travaux contribueront à alimenter les réflexions pour continuer de faire évoluer ces dispositifs.

Le cadre actuel accorde une place importante à la spécificité des territoires (comme en témoigne la régionalisation des conditions de mise en œuvre de la DJA avec, notamment, le transfert aux Régions de la gestion du Feader qui arrive en co-financement des aides la DJA).

En matière de crédits, l'État continuera de fournir un effort soutenu pour la politique d'installation :

- la DJA 2018 s'élèvera à 18,4 millions d'euros de plus que les montants engagés pour la DJA 2016, (complétés par des financements régionaux), l'objectif étant d'atteindre 6 000 installations aidées par an (contre 5 000 aujourd'hui) ;
- le programme Aita (financé par un fonds abondé par les taxes sur les plus-values réalisées sur les ventes de terres agricoles devenues constructibles) bénéficiera de près de 15 millions d'euros (engagement 2017, première année de mise en œuvre du programme) et son enjeu est de permettre la réussite - un sujet dont on pourrait débattre longuement - des projets professionnels de tous et toutes et d'améliorer la transmission (notamment par la formation). Pour accompagner cette transition, le programme se décompose en six volets : l'accueil des tous les porteurs de projets en PAI ; l'aide à la formalisation de leur projet ; la préparation à l'installation par la réalisation d'un PPP ; le suivi de l'exploitant sur les premières années ; l'incitation à la transmission *via* l'accompagnement individuel des cédants (identification, mise en relation...) ; la communication globale sur le projet.

Aita est un programme encore jeune et nous travaillons à son amélioration, notamment pour s'adapter à la diversité grandissante des porteurs de projets.

En termes de chantiers à venir, dans les mois qui viennent, il y aura d'ici quelques mois la réforme de la Pac. Suite à la consultation publique organisée en 2017, la France a réaffirmé sa volonté de défendre le soutien à l'installation et à la transmission, dans une stratégie globale de développement des territoires ruraux. C'est aussi dans l'optique d'améliorer cette politique globale que le deuxième appel à projets MCDR a été rédigé.

Tout ceci s'inscrit pleinement dans la feuille de route établie à l'issue des États généraux de l'alimentation qui constituent un vecteur pour contribuer à la transition écologique qu'attendent les consommateurs et les citoyens. Ces réflexions seront également menées en cohérence avec celle sur le foncier agricole (mission d'information en cours et loi foncière prévue début 2019). »

Echanges/remarques :

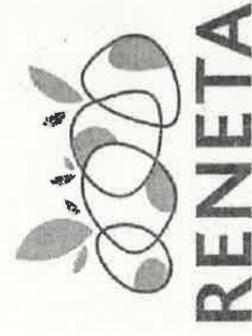
Vincent Jannot (Terre de Liens)

Votre intervention m'amène deux réflexions :

- une sur la reconnaissance des structures telles que les partenaires des MCDR présentes aujourd'hui. Nous voyons bien que nous ne faisons pas le poids face aux autres structures de l'accompagnement à l'installation et à la transmission. Nous n'avons pas les moyens que d'autres peuvent avoir sur l'accompagnement, alors que sur celui des hors cadre familial et des personnes non issues du milieu de l'agriculture, nous avons une expérience, des pratiques et outils très sérieux... Stéphane Le Foll avait ouvert la porte du sérail des Organismes nationaux à vocation agricole et rurale mais nous restons le parent pauvre des structures d'accompagnement au niveau des financements publics et à tous les échelons ;
- par rapport aux Cnit et Crit, ce sont certes des espaces où il est très intéressant d'être mais le travail y reste très compliqué...

Aujourd'hui, au niveau national deux tiers des installations sont non aidées, c'est énorme (et dans certains endroits c'est beaucoup plus). Et on continue de perdre des paysans...

Frédéric Blanc : Nous sommes demandeurs de propositions que nous ferons remonter pour que les moyens mis soient le plus efficaces possibles. Je ne bataillerai pas sur les chiffres, il faudrait regarder dans le détail, mais aujourd'hui toutes les données sont accessibles (au moins au sein des Cnit et des Crit). Et bientôt, un nouvel outil, l'Observatoire national de l'installation-transmission géré par l'APCA [Assemblée permanente des chambres d'agriculture], sera disponible. Il a vocation à publier les données de l'installation transmission avec un certain nombre d'indicateurs discutés en Cnit.



« Modes d'installation et transmission agricoles :
 Quel renouvellement des acteurs et des métiers »

Rencontres MCDR AGIS

15 mai 2018 – 9h45/17h30 – Paris, Halle Pajol

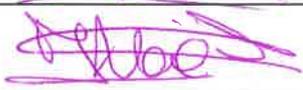
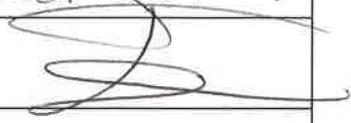
Feuille d'émargement

Nom	Prénom	Structure	Signature
CAVALIER	Jean-Baptiste	Reneta	
Beaurin Gressier	Ellen	Terre de Liens (AN)	
BILLIERES	CHRISTOPHE	porteur de projet suivi par le pôle Abiosol	
BODY	Christian	Ch Agriculture Normandie	
Bonnion	Nelly	Porteuse de projet maraichage bio	
Boullot	Audrey	SOL	
BOUTIN	Philippe	Terre de Liens (AN)	
Bustos	Hélène	ADIR	
CHARCONNET	Sophie	Terre de Liens (AN)	
chiarelli	charlotte	CANIF	
Chiron	Odette	Terre de Liens (AN)	
CHOSSON	Claude	Terre de Liens Rhone-Alpes	
Courtet	Jean-Noël	Porteur de projet	
Coutand	simon	MRJC	
Dagron	Pascal	AC3A	
DANEAU	Alain	Terre de Liens (AN)	
Dastugue	Anne-Claire	parcours d'installation	
de MONBRISON	Christian	PROMMATA INTERNATIONAL	
DE TORCY	Bertrand	APAF INTERNATIONAL	
DEPERROIS	MARGUERITE	TRAME	
DESRIERS	Maurice	Abiosol	
DILÉ	Hervé	Terre de Liens (AN)	
Doré	Dominique	sans structure, en lien avec RELIER	
douss	chamsi	Relier	
FITOUSSI	Jérémie	Porteur de projet (Abiosol)	
		Terre de Liens Nord Pas de Calais	

Nom Prénom structure

Ganis	Emeline	SOL	
Gauthier	Nolwenn	EHESS	
GAZO	Cécile	Doctorante	
Gibert	Mathilde	APCA	<i>18/10/14</i>
HAGEL	Isabelle	InterAFOCG	
Humbaire	Lucie	ABIOSOL	
Isambert	Pauline	Terre de Liens (AN)	
JANNOT	Vincent	Terre de Liens (AN)	
JOURJON	Raphaël	Relier	
LACAU	Quitterie	La Production	
Lacoste	Paul	Relier	
LAVAU	Claire	CIAP 44	
Le Moing	Louise	FNAB	
Leblanc	Frédérique	Terre de Liens (AN)	
LECOCQ	Jean-Pierre		
LECOEUR	Bénédicte	Particulier	<i>Micron</i>
LEMAIRE	THIERRY	Terre de Liens Ile de France	
LUCBERT	Anne-Kristen	MAAF	
MARTIN	Tanguy	Terre de Liens (AN)	
Masson	Nadou	FNAB	
MAZERAND	Paul	Terres en villes	THIERRY P. Mazerand
MIDOUX	Brigitte	Ministère Agriculture	<i>Pompeu</i>
MOUJHI	Marie	Terre de Liens Rhone-Alpes	
Pailat	Emmanuelle	Blue Bees	
Pizette	Marine	Irstea	
ROUMET	Damien	Terre de Liens (AN)	
Rouvière	Catherine	Relier	
SANZ	Céline	ADEARI	
saulnier	Jonathan	Ministère Agriculture	
SEDARD	LUC	Terre de Liens (AN)	
SELLAMI	Karim	La Poste	
Sinoir	Nicolas	L'Atelier Paysan	
TALLEN	Hélène	Act'HMG/UMH	<i>→ présente à distance (intervention sanctionnée)</i>
tonazzini	mounia	Innovation	
MONDOT	Moulin	Collectif agricole de l'île d'Yeu	

15 MAI 2018 / RENCONTRES MCDR
 INSCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom - Prénom	Structure	Signature
Hollebecque Florence	Jeunes Agriculteurs	
CARRASCO, Mercedes	en création Ferme	Mercedes Carrasco
WINCENT Loïc	Terre de l'Est IDF	
NAËL Maïla	Champs des Possibles	
BELLIOT Emeline	—	
LARRAIN Francisca	installation 77.	Francisca Larrain
LE FROCH Aurélie	Réseau rural	

Avec le soutien financier du programme Mobilisation collective pour le développement rural Agriculture et innovation sociale (MCDR AGIS)

